



Droit de visite et d'hébergement

Par **dan67**, le **19/05/2014 à 15:01**

bonjour, ma fille de 16 ans dont j'ai la garde depuis 1 an refuse de voir sa mère pendant son droit de visite.
Que faire pour me protéger d'une action en justice de cette dernière ? Ma fille peut elle décider ?
D'avance merci.

Par **cocotte1003**, le **19/05/2014 à 16:13**

Bonjour, pour l'instant il y a un droit de visite, votre fille mineur doit s'y conformer. Vous pouvez saisir le jar en demandant à ce qu'elle soit entendue. Le juge prendra alors une nouvelle décision si besoin, cordialement

Par **dan67**, le **19/05/2014 à 16:26**

Merci pour votre réponse. Cordialement,